

Le mot de la présidente

« **L'**année 2015 aura été éprouvante. Débutée dans un bain de sang et d'horreur avec les attentats de janvier, elle s'est clôturée tout aussi douloureusement avec les attaques de Paris et de Saint Denis, qui auront coûté la vie à 130 personnes et fait plus de 350 blessés. Des tels événements auraient dû provoquer un sursaut chez nos dirigeants, notamment par l'élaboration d'un arsenal pénal adapté aux nouvelles menaces devenues réalité. Force est de constater qu'il faut aller plus loin pour garantir une meilleure sécurité aux Français. Radicalisation dans les prisons, inexécution des peines et accumulation des condamnations symboliques : autant de combats à mener qui exigent d'abandonner les préjugés et les postures. Autant de combats qui demandent du courage.

Dans ce contexte, grâce au soutien et à la confiance de nos membres donateurs, que je tiens à remercier, nous avons continué notre travail d'information et de sensibilisation des Français par internet et les réseaux sociaux. Notre travail d'écoute et d'orientation auprès des victimes s'est poursuivi en parallèle du « lobbying » d'intérêt général que nous menons auprès de tous les élus.

Rencontres, pétitions, courriers, réunions publiques, publications scientifiques ... autant d'actions que nous avons menées pour contrer la politique pénale de la garde des Sceaux, Christiane Taubira.

La tâche est difficile, pour la représentante de l'IPJ que je suis, lorsque je fais le bilan des travaux parlementaires sur les questions de justice et de sécurité. En 2015, la garde des Sceaux a, entre autres, initié une réforme de la justice des mineurs, s'attaquant aux mesures qu'elle considérait comme trop répressives ; ainsi, la suppression des tribunaux correctionnels, la césure dans le procès pénal, la suppression de la composition pénale sont autant de mesures actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale contre lesquelles nous nous mobilisons. Et pour ce faire, je me réjouis de pouvoir compter sur une équipe de permanents efficaces et motivés, dont l'ardeur au travail est toujours guidée par son souci de contribuer à l'amélioration de la justice française. Nul doute que notre œuvre continuera en 2016, dans l'optique des échéances électorales qui approchent à grands pas. Fort du soutien de centaines de milliers de Français, l'Institut pour la Justice continue à porter avec conviction ses propositions de réforme. »



Axelle Theillier

1 Le mot de la présidente**3** Le mot du porte-parole**4** Nos événements

- 4** ■ L'Institut pour la Justice aux côtés des victimes du terrorisme
- 6** ■ Colloque sur la justice des mineurs : que faut-il faire ?
- 8** ■ Les Républicains reprennent les idées de l'Institut pour la Justice
- 10** ■ Deux nouveaux numéros de la revue scientifique de l'IPJ

12 Nos actions auprès des élus

- 12** ■ Mobilisation lors des élections régionales
- 14** ■ Audition à l'Assemblée nationale
- 15** ■ L'IPJ interviewe les députés
- 16** ■ L'IPJ reçu par la présidence du Sénat
- 17** ■ L'IPJ reçu par l'Association des maires d'Ile de France

18 Pour les victimes

- 18** ■ Ne pas oublier les victimes : l'affaire de Colombes
- 19** ■ Rencontre avec le collectif Justice pour les victimes de la route

20 Nos travaux et publications

- 20** ■ Conférences-débats
- 22** ■ Sondages
- 23** ■ Décryptages
- 25** ■ Notes

26 Nos pétitions**28** Nos actions de communication

- 28** ■ Infographies & réseaux sociaux
- 30** ■ Radio
- 31** ■ Presse écrite
- 34** ■ Presse en ligne
- 36** ■ Télévisions

38 Nos experts dans les médias**40** Newsletters**41** Notre organisation

- 41** ■ Notre collectif de victimes
- 42** ■ Nos experts
- 44** ■ Bilan financier
- 46** ■ Notre équipe, nous contacter

Le mot du porte-parole

M^c Guillaume Jeanson

« **L'**année 2015 est l'une des plus sombres que la France ait connue ces dernières décennies. Elle s'est ouverte tragiquement le 7 janvier avec les attentats de *Charlie Hebdo*, de Montrouge et de l'Hyper cacher et elle a connu son paroxysme sanglant, au Bataclan, avec les attentats du 13 novembre. Nous avons alors pu découvrir avec effroi que nombre de ces terroristes étaient déjà bien connus de notre justice et que certains d'entre eux, Coulibaly le premier, auraient même dû être derrière les barreaux le jour de leur sinistre méfait. C'était sans compter, hélas, sur les failles de notre système actuel d'exécution des peines.

C'est dans ce contexte douloureux que l'Institut pour la Justice a poursuivi ses actions, grâce au soutien de ses 40 000 membres, qui en font un *think tank* incontournable en matière de justice et de sécurité, ainsi qu'une force de mobilisation citoyenne sans comparaison.

Les combats, cette année encore, ont été nombreux et difficiles : terrorisme, remises de peine automatiques, droits des victimes, légitime défense, vol de domicile, justice des mineurs...

L'Institut pour la Justice a su se montrer présent aux côtés des victimes de terrorisme en apportant son soutien moral et financier, grâce à la générosité de ses membres, à la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs. Il a aussi su se mobiliser en urgence : suite à l'annonce faite par Christiane Taubira de son souhait de réformer la justice des mineurs, pour organiser un colloque afin que soient entendues sur ce sujet les objections sérieuses de nombreux experts magistrats, commissaires de police, psychiatres, avocats et professeurs de droit, soutenus par une majorité de citoyens, comme en témoignent les sondages que nous avons pris le soin de faire réaliser.

Chacune de nos actions ne peut être menée que par le soutien fidèle de nombreux Français qui espèrent en une justice digne de ce nom. C'est uniquement par leur engagement que nous pouvons les réaliser. Ce sont eux uniquement qui nous permettent de faire entendre notre voix même si c'est parfois difficile, pour réformer notre système judiciaire. »

Nos évènements

L'Institut pour la Justice aux côtés des victimes du terrorisme.

Face à la barbarie des attaques terroristes à laquelle la France a été confrontée, en particulier les attentats du 13 novembre 2015, l'Institut pour la Justice a voulu réagir.

Si de nombreuses idées et propositions ont été avancées par ses experts tout au long de l'année et soumises aux élus de tous bords, l'ampleur des attentats du mois de novembre nécessitait une réponse particulière. Un mois après le 13 novembre, l'IPJ a lancé une campagne de mobilisation et de dons à destination des victimes pour les aider et les accompagner.



Les représentants de l'Institut pour la Justice avec Stéphane Gicquel, Secrétaire général de la FENVAC.



Alexandre Giuglaris, délégué général de l'Institut pour la Justice et M^r Guillaume Jeanson abordent la question de la prise en charge des victimes d'attentats avec Stéphane Gicquel.

Le mardi 12 janvier 2016, l'Institut pour la Justice a ainsi remis à Stéphane Gicquel, Secrétaire général de la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC), la somme de 13 631 euros pour soutenir son remarquable travail auprès des victimes et familles de victimes des attentats.

Une mobilisation exceptionnelle de plusieurs centaines de personnes a permis de récolter cette somme insuffisante face aux immenses besoins mais nécessaire au bon fonctionnement du travail quotidien de l'association.



M^r Guillaume Jeanson avec Stéphane Gicquel.

Colloque sur la justice des mineurs : que faut-il faire ?

L'Institut pour la Justice a décidé d'organiser un grand colloque le mardi 15 décembre 2015 à la Maison de la Chimie à Paris, pour réunir de grands experts et apporter des réponses courageuses et concrètes à la délinquance des mineurs.

Depuis de nombreuses années, ce sujet fait l'objet de nombreuses controverses et la justice se montre incapable de répondre avec pragmatisme et efficacité à l'augmentation du nombre de mineurs délinquants. L'Institut pour la Justice a souhaité s'appuyer sur les analyses de grands experts, français et étrangers, pour montrer qu'une autre politique, à la fois plus ferme, plus efficace dans la prévention et plus soucieuse des victimes, est possible.



Plus de 200 personnes assistent au colloque à la Maison de la Chimie à Paris.

Quatre tables rondes ont été organisées afin de couvrir l'ensemble des questions liées à la délinquance des mineurs : la place des victimes, le rôle et les responsabilités de chacun (mineurs, parents, juges, police, élus), ou bien encore les réponses possibles (prévention, sanction, réinsertion) autour de l'idée émise en forme de clin d'œil de la nécessité d'éduquer, surveiller et punir les mineurs délinquants.

De grands spécialistes de ces questions sont intervenus notamment : le Dr Roland Coutanceau, les professeurs André Varinard, Jean Pradel ou encore Louis Vogel, Mohamed Douhane, commandant de police, et Céline Berthon du SCPN (Syndicat des commissaires de la police nationale), M^{me} Kimiko Burton, directrice du service juridique de la ville de San Francisco à la division Famille et Enfance, ou bien encore les grands-parents d'Agnès Marin.



Armel Marin, Grand-père d'Agnès Marin, jeune victime de 13 ans, violée et assassinée par un mineur récidiviste, livre un témoignage poignant lors du colloque.



Céline Berthon, secrétaire général du Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN).



La commissaire de police Céline Berthon et M^{me} Kimiko Burton donnent leurs points de vue et leurs réponses à apporter à la délinquance des mineurs.



M^{me} Kimiko Burton, avocate, directrice du service juridique de la ville de San Francisco, division « Famille » et « Enfance ».



Les professeurs Louis Vogel et André Varinard interviennent lors de la table ronde « Eduquer, surveiller et punir : qui est responsable ? »



Mohamed Douhane, commandant de police parle du défi que représente la délinquance des mineurs.



Le psychiatre Roland Coutanceau parle de la prévention de la délinquance.

Les Républicains reprennent les idées de l'Institut pour la Justice

L'Institut pour la Justice était invité par Les Républicains, le 3 novembre 2015, à prendre la parole à l'occasion de la journée de travail sur la sécurité et la justice organisée par ce parti.

Entouré des députés Georges Fenech, Eric Ciotti, Guillaume Larrivé, Hervé Mariton, ainsi que de Louis Vogel avant la clôture de Nicolas Sarkozy, le délégué général de l'Institut pour la Justice a exposé quelques-unes des mesures urgentes à conduire pour réformer en profondeur notre système judiciaire. Après avoir dénoncé la situation délétère de l'application des peines en France, il a demandé à ce qu'une grande réforme de l'exécution des peines soit menée.



Alexandre Giuglaris, délégué général de l'Institut pour la Justice, expose les mesures urgentes que l'association préconise aux députés et aux responsables politiques.



Nicolas Sarkozy, Président des Républicains, conclut la journée de travail sur la sécurité devant tous les intervenants parmi lesquels le délégué général de l'Institut pour la Justice. Il est entouré par les députés Éric Ciotti, Georges Fenech, Guillaume Larrivé, Annie Genevard et Claude Goasguen ainsi que par le Professeur Louis Vogel.



Les mesures de l'IPJ sont reprises dans les conclusions de la journée de travail sur la sécurité.

L'IPJ a pu voir avec satisfaction que Les Républicains reprennent de nombreuses propositions issues de ses travaux, notamment la construction de 20 000 à 30 000 places de prison, l'armement des polices municipales, la suppression de toutes les réductions automatiques de peines en prison, la suppression de mesures votées sous Christiane Taubira en restaurant le mécanisme de révocation automatique du sursis simple, d'interdire la possible libération conditionnelle dès l'exécution de la moitié de la peine et sur la nécessité de frapper les délinquants au portefeuille (saisie des avoirs criminels, non-justification de ressources en inversant la charge de la preuve pour le trafic de drogue). Une vraie victoire pour l'Institut pour la Justice, récompense de son long travail de persuasion auprès des élus.



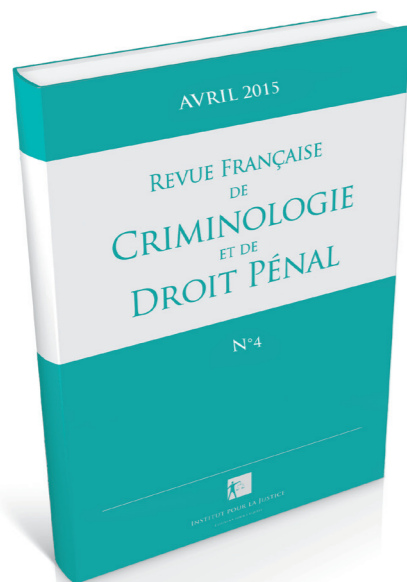
Nicolas Sarkozy, Président des Républicains, conclut la journée de travail sur la sécurité devant tous les intervenants parmi lesquels le délégué général de l'Institut pour la Justice. Il est entouré par les députés Éric Ciotti, Georges Fenech, Guillaume Larrivé, Annie Genevard et Claude Goasguen ainsi que par le Professeur Louis Vogel.

Deux nouveaux numéros de la revue scientifique de l'IPJ

Lancée en 2013 à la Maison de la Recherche à Paris, la *Revue française de criminologie et de droit pénal* a contribué au débat d'idées et aux échanges entre praticiens et théoriciens du droit, comme cela est son objectif.

Portés par un comité scientifique regroupant les criminologues Alain Bauer et Maurice Cusson, M. Jean-Claude Magendie, Premier président honoraire de la Cour d'appel de Paris et les professeurs de droit Yves Mayaud et Jean Pradel, deux nouveaux numéros ont été publiés en 2015.

Alors que le droit pénal est en constante évolution et que la criminologie n'a pas encore la place qui devrait être la sienne au sein de l'université française, la *Revue française de criminologie et de droit pénal* offre, deux fois par an, des analyses pertinentes, originales et scientifiques de ces sujets, et est ouverte à tous ceux qui souhaitent analyser, décrypter ou proposer une réflexion sérieuse et souvent à contre-courant dans le champ de la criminologie et du droit pénal.



Le quatrième numéro de la *Revue* est paru au mois d'avril 2015. Il contient de nombreuses contributions dont un dossier spécial sur la baisse de la criminalité dans la ville de New-York, les raisons de ce succès et les moyens de s'en inspirer en France.

Le cinquième numéro de la *Revue* est paru au mois d'octobre 2015. Il contient à nouveau diverses contributions de spécialistes français ou étrangers reconnus dans leur spécialité, et un dossier sur l'univers carcéral et les moyens de mieux lutter contre la récidive à la sortie de prison.

Il est à noter que le nombre d'universités qui sont abonnées à la *Revue française de criminologie et de droit pénal* a augmenté en 2015, et c'est aujourd'hui le cas d'une vingtaine d'entre elles, dont notamment Sciences Po Paris.



Une revue menée par un collège prestigieux d'experts

Le soutien de l'Institut pour la Justice s'exprime par la présence de plusieurs de ses experts parmi les membres du comité de lecture ou du comité scientifique dont Jean Pradel, Jean-Claude Magendie ou encore Maurice Cusson. L'Institut pour la Justice a en effet souhaité manifester sa volonté de promouvoir un débat d'idées universitaires et scientifiques par le lancement de cette revue.

La *Revue française de criminologie et de droit pénal* a vocation à alimenter l'ensemble des bibliothèques universitaires de France, ainsi que toutes les juridictions ou administrations publiques impliquées dans les questions criminologiques et pénales. C'est l'Institut pour la Justice qui se charge de cette diffusion.

Le lancement officiel de la RFCDP a eu lieu le 8 octobre 2013 à la maison de la Recherche à Paris. L'Institut pour la Justice a convié de nombreux universitaires, magistrats, avocats, criminologues, élus et experts du champ judiciaire. Plus d'une soixantaine de personnes sont venues écouter les discours des membres du comité scientifique : Alain Bauer, Jean Pradel et Jean-Claude Magendie. Xavier Bébin, représentant de l'Institut pour la Justice, a ainsi souligné que le droit pénal était constamment en évolution et que la criminologie n'avait pas encore la place qui devrait être la sienne au sein de l'Université française.

Une revue pour les théoriciens et praticiens du droit

La RFCDP a une parution biannuelle depuis son lancement en octobre 2013. Elle est disponible par abonnement sous format papier. Les textes des articles ne sont pas reproduits sur le site. Vous y trouverez néanmoins leurs résumés et le sommaire des numéros déjà parus. L'Institut pour la Justice met également ces résumés en ligne sur son site internet afin d'en élargir la diffusion.

La RFCDP présente un intérêt particulier pour les universitaires et les praticiens, les chercheurs et les étudiants, et plus généralement pour toutes les personnes intéressées par les questions posées par la théorie générale du droit, la philosophie pénale, le droit pénal, la procédure pénale et la criminologie.

La RFCDP a été lancée avec le soutien de l'Institut pour la Justice, association de type loi de 1901 ayant pour objet de promouvoir une meilleure organisation du système judiciaire, de meilleures politiques de protection de la personne ainsi que la défense des droits fondamentaux. L'Institut pour la Justice garantit l'indépendance financière de la RFCDP et la liberté éditoriale totale de chacun des auteurs ou contributeurs.



Tous les numéros de la revue sont disponibles sur le site www.rfcdp.fr

Nos actions

Après des élus

Élections régionales : les candidats s'engagent auprès de l'Institut pour la Justice sur la lutte contre l'insécurité

À l'occasion des élections régionales, l'Institut pour la Justice a mobilisé tous les parlementaires candidats afin qu'ils s'engagent dans la lutte contre l'insécurité et pour les droits des victimes. Nombreux sont ceux ayant répondu à cet appel.

Conformément à sa volonté de peser dans les débats et d'être une véritable force de pression et de propositions, l'Institut pour la Justice s'est adressé à ces parlementaires candidats pour qu'ils s'engagent, en tant que député ou sénateur, à consacrer une partie de leurs travaux parlementaires à la lutte contre l'insécurité et à l'amélioration des droits des victimes.

Parmi les parlementaires candidats aux régionales qui ont souhaité répondre aux 500 000 membres et sympathisants de l'Institut pour la Justice, on retrouve : Nicolas Dupont-Aignan, Christian Estrosi, Marion Maréchal-Le Pen, Hervé Morin, Valérie Pécresse, Camille de Rocca Serra, François Sauvadet, Philippe Vigier et Laurent Wauquiez.

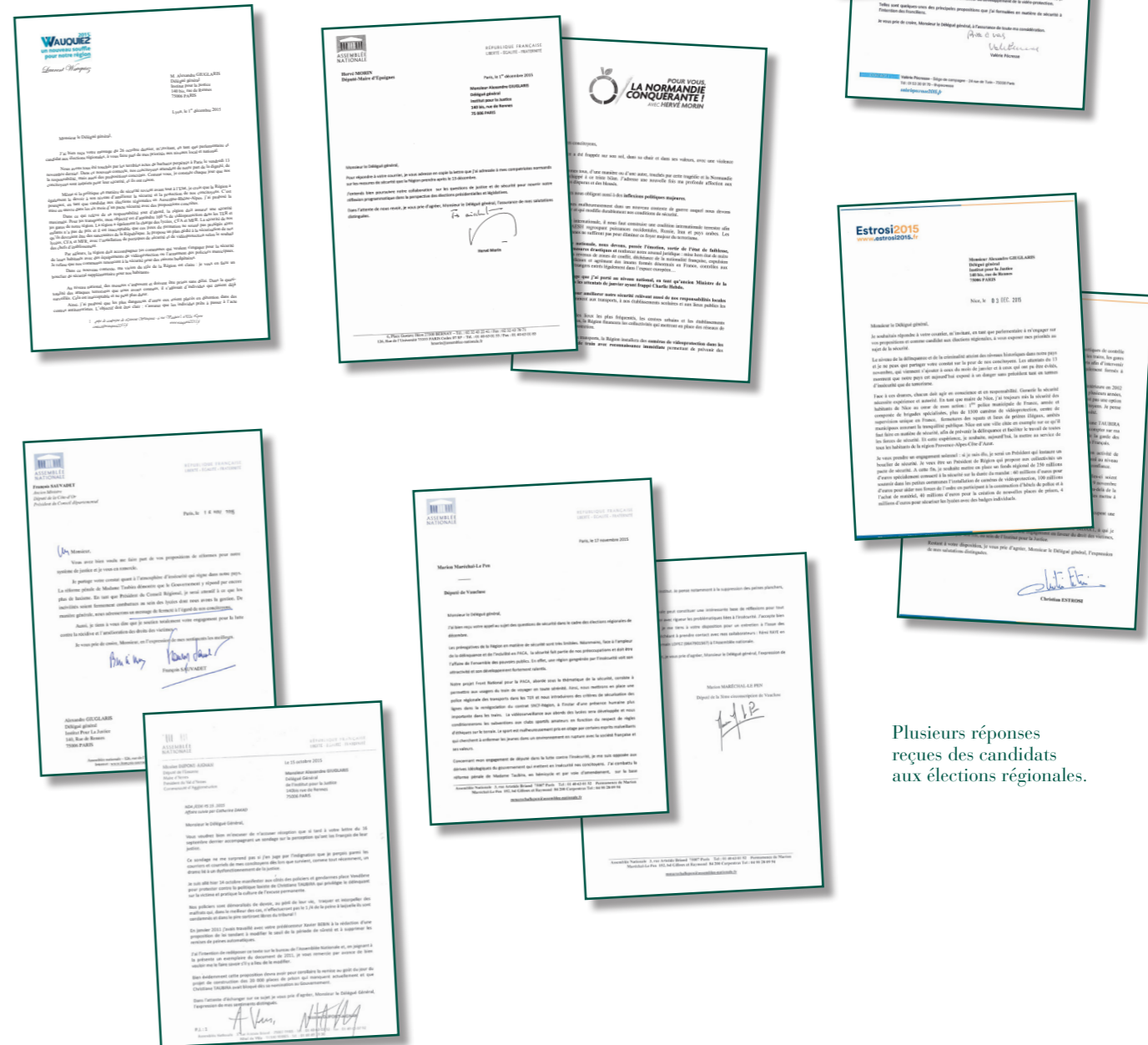
Deux députés ont par ailleurs souhaité recevoir l'Institut pour la Justice : Philippe Vigier, président du groupe UDI à l'Assemblée nationale et candidat à la présidence de la région Centre, et Hervé Morin, actuel président de la région Normandie.



Philippe Vigier, président du groupe UDI à l'Assemblée nationale avec M^r Guillaume Jeanson, représentant de l'association.



Hervé Morin, président de la région Normandie et député de l'Eure.



Plusieurs réponses reçues des candidats aux élections régionales.

Audition à l'Assemblée nationale du Professeur Jean Pradel et d'Alexandre Giuglaris, délégué général de l'association.



Audition à l'Assemblée nationale

Le 24 février dernier, l'Institut pour la Justice, représenté par son délégué général et par le Pr Jean Pradel, ancien magistrat, professeur des universités émérite et expert de l'IPJ, a été auditionné à l'Assemblée nationale par les membres de la mission d'information sur la prescription pénale, Alain Tourret et Georges Fenech.

L'IPJ a plaidé pour un allongement significatif des délais de prescription de l'action publique. Ces délais correspondent au temps accordé à la justice pour ouvrir une affaire. Ils sont aujourd'hui de 3 ans pour les délits et de 10 ans pour les crimes. Le Pr Jean Pradel a proposé d'allonger ces délais à 8 ou 10 ans pour les délits, à 20 ans pour les crimes, et à 30 ans pour les crimes de guerre, trafics de stupéfiants et crimes sexuels envers les mineurs. Si l'imprescriptibilité est aujourd'hui réservée aux crimes contre l'humanité, il a également émis le souhait de rendre imprescriptibles les crimes terroristes tuant au moins une victime. Enfin, les représentants de l'association ont préconisé un délai de prescription de 20 ans pour les délits, de 50 ans pour les crimes, et l'imprescriptibilité pour les peines de perpétuité, les crimes contre l'humanité, les crimes terroristes et les crimes en récidive.



Les deux représentants de l'Institut pour la Justice à l'Assemblée nationale.

L'IPJ interviewe les députés

Deux députés ont répondu à des entretiens de l'Institut pour la Justice

D'un côté, le député Les Républicains, et ancien magistrat, Georges Fenech. Il avait auditionné l'association en compagnie du député PRG, Alain Tourret, lors de leur mission d'information sur la prescription. Suite à la présentation de leur rapport devant la Commission des lois, dont plusieurs idées sont inspirées de celles de l'Institut pour la Justice, Georges Fenech a souhaité répondre aux questions de l'Institut pour la Justice sur le bilan de cette mission.

De l'autre côté, Dominique Raimbourg, député PS de Loire-Atlantique et actuel président de la Commission des lois, a répondu aux questions de l'IPJ à la suite de la parution de son livre, *Prison – le Choix de la Raison*. Il a répondu aux côtés de Stéphane Jacquot, co-auteur, sur leurs idées et notamment leurs propositions sur la « condition pénitentiaire », le sens de la peine et la lutte contre la récidive.



Georges Fenech, député Les Républicains du Rhône et ancien magistrat.



Dominique Raimbourg, député socialiste de Loire-Atlantique et actuel Président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale.



L'Institut pour la Justice reçu par la présidence du Sénat

L'Institut pour la Justice a été reçu, le 7 mai, à la présidence du Sénat, par M^{me} Magali Ingall-Montagnier, conseillère justice du Président Gérard Larcher.

Cette rencontre a été l'occasion pour l'association de défendre toute une série de préconisations. Le milieu carcéral mérite une réforme en profondeur. Il faut faire de l'incarcération un temps utile pour la société, le détenu et la victime, notamment par le travail. L'exercice d'une activité professionnelle permet de lutter contre l'oisiveté, l'insécurité, et aide à la réinsertion du détenu et surtout au dédommagement de la victime. L'IPJ plaide pour une généralisation du travail en prison.



Alexandre Giuglaris, délégué général de l'Institut pour la Justice, est reçu à la Présidence du Sénat.

L'IPJ auditionné par l'Association des maires d'Ile de France

Le délégué général de l'Institut pour la Justice et M^e Thibault de Montbrial, avocat au barreau de Paris et expert associé de l'association, étaient invités par l'Association des Maires d'Île-de-France à faire part de leurs recommandations en matière de lutte contre la menace terroriste au niveau local.

L'Institut pour la Justice recommande aux mairies une lutte globale contre la délinquance et une approche criminologique de leur territoire en identifiant les zones criminogènes, afin d'adapter les moyens des forces de sécurité, le déploiement de la vidéoprotection, ainsi que l'amélioration de l'éclairage public de nuit. Les sanctions doivent responsabiliser les auteurs des méfaits, notamment par la réparation des dégradations ou les travaux d'intérêts généraux.



Alexandre Giuglaris et M^e Thibault de Montbrial, expert associé à l'Institut pour la Justice, exposent leurs recommandations en matière de lutte contre la menace terroriste au niveau local à l'Association des Maires d'Ile-de-France.

Pour les victimes

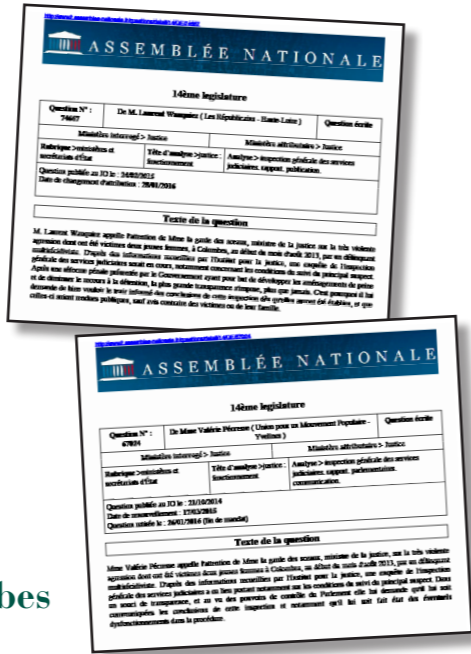
Ne pas oublier les victimes : l'affaire de Colombes

À l'occasion de son passage à l'émission *Des paroles et des actes* sur France 2, en septembre 2013, Christiane Taubira avait été confrontée à une des mères des deux victimes des agressions de Colombes commises en août 2013 par un homme détenu en centre de semi-liberté. La garde des Sceaux avait refusé de répondre à ce sujet, mais elle avait commandé à ses services un rapport sur les causes de ce drame.

De nombreux dysfonctionnements de la justice avaient conduit à ce drame. Pour que ce rapport ne soit pas enterré et que les victimes soient définitivement oubliées, l'Institut pour la Justice a mobilisé de nombreux députés pour qu'ils interpellent Christiane Taubira.

26 parlementaires ont répondu au combat de l'IPJ en faveur des victimes : Philippe Vigier, Yves Jégo, Maurice Leroy, Laurent Wauquiez, Valérie Pécresse, Christian Estrosi, Luc Chatel, Hervé Mariton, Thierry Mariani, Meyer Habib, Rudy Salles, Charles de Courson, Laurent Degalliax, Franck Riester, Éric Ciotti, Marc Le Fur, Philippe Gosselin, Rémi Delatte, Sébastien Huyghe, Georges Fenech, Jean-Pierre Decool, Philippe Goujon, Yannick Moreau, Guillaume Larrivé et Julien Aubert.

Plusieurs questions adressées au gouvernement par les députés sur la scandaleuse affaire de Colombes.



Rencontre avec le collectif Justice pour les victimes de la route

Le 23 juin, l'Institut pour la Justice, représenté par sa présidente Axelle Theillier et son délégué général, recevait deux représentantes du collectif *Justice pour les victimes de la route*. Lors de cette rencontre fructueuse, les associations ont échangé sur leurs travaux et leurs objectifs respectifs.

Les deux associations ont convenu de multiplier les échanges et vont collaborer sur différentes idées dont la création de barèmes de peine, l'amélioration de la transparence sur les chiffres de la sécurité et de la justice (ex : les taux de classement sans suite), le renforcement de l'aide concrète aux victimes et à leurs familles (ex : soutien psychologique, indemnisation...), ainsi que celui des droits des victimes dans la procédure.



Axelle Theillier, présidente de l'Institut pour la Justice, reçoit les deux représentantes du collectif *Justice pour les victimes de la route*.



Nos travaux et publications

Conférences-débats

Terrorisme et légitime défense : conférence-débat avec M^e Thibault de Montbrial

Le 16 avril 2015, l'Institut pour la Justice organisait, à la mairie du XVII^e arrondissement de Paris, une conférence-débat sur les thèmes du terrorisme et de la légitime défense avec la participation de M^e Thibault de Montbrial, avocat au barreau de Paris et expert associé de l'IPJ.

Devant plus de 70 membres de l'IPJ, M^e Thibault de Montbrial a commencé par analyser l'évolution récente du terrorisme islamiste. Il a décrypté la particularité des profils des djihadistes et évalué la menace qu'ils représentent. M^e Thibault de Montbrial a par la suite abordé le thème de la légitime défense. Il a dénoncé les incohérences de la jurisprudence actuelle en la matière. Trop souvent, les magistrats ne se rendent pas compte du traumatisme d'une agression pour la victime, à qui on demande de réagir de manière calme et raisonnée.

Après son intervention, les participants ont pu débattre avec lui sur les solutions à mettre en œuvre pour lutter contre la menace terroriste et pour moderniser notre législation en matière de légitime défense.



M^e Thibault de Montbrial parle de terrorisme et de légitime défense.



Politique pénale, que faut-il faire ? :

conférence-débat avec Philippe Bilger

La conférence-débat du 29 juin organisée par l'Institut pour la Justice avait pour invité le magistrat honoraire Philippe Bilger.

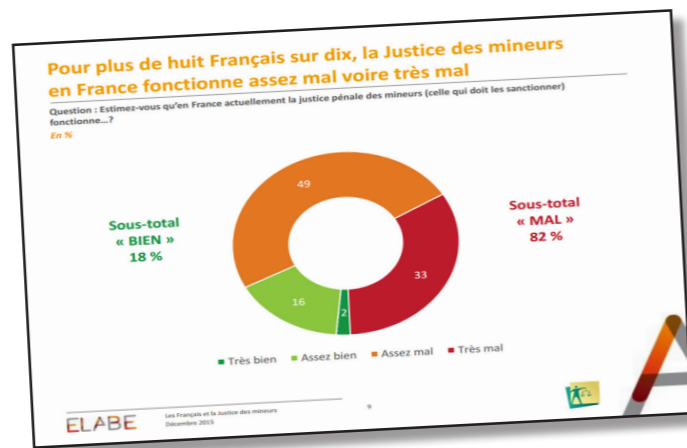
Devant 80 sympathisants de l'Institut pour la Justice réunis à la Maison des associations de Neuilly-sur-Seine, le magistrat honoraire est revenu sur la politique pénale de Christiane Taubira après trois années d'exercice. Le bilan de la garde des Sceaux était essentiellement verbal à ses yeux, ponctué d'annonces rarement suivies des faits. Philippe Bilger a ensuite évoqué la question de la délinquance des mineurs. Christiane Taubira avait annoncé une réforme de l'ordonnance de 1945 pour accentuer le caractère éducatif de la justice des mineurs au détriment du répressif, un non-sens pour l'ancien magistrat.

La soirée s'est conclue par un échange entre le magistrat honoraire et les sympathisants de l'Institut pour la Justice venus l'écouter. De nombreux thèmes ont pu être abordés, comme la formation et la responsabilité des magistrats, la justice contre le terrorisme, la justice des mineurs, les actions de Christiane Taubira ainsi que le sens de la peine.



Le magistrat honoraire Philippe Bilger s'exprime sur la politique pénale de Christiane Taubira.

Sondages



Pour exercer au mieux sa mission de « porte-parole » des Français et de relai des préoccupations des citoyens auprès des pouvoirs publics, l'Institut pour la Justice a lancé en 2011 un Observatoire en partenariat avec l'Institut de sondage CSA. Ainsi, la publication d'études récurrentes permet à l'association de mettre en avant les préoccupations des Français à l'égard du fonctionnement de la justice et leur soutien, souvent très large, aux propositions de l'IPJ.

En 2015, l'IPJ s'est associé à l'Institut ELABE, et une grande étude a été commandée sur la justice des mineurs. Le résultat est sans appel. Les Français plaident très majoritairement pour une justice des mineurs plus sévère.



Yves-Marie Cann, directeur des études politiques de l'Institut Elabe, présente les conclusions du sondage réalisé sur la justice des mineurs lors du colloque de l'association en décembre.

Décryptages

L'IPJ rassemble dans ses décryptages toutes les tribunes, entretiens et analyses d'experts qui permettent de déchiffrer l'actualité et d'éclairer le débat public sur la justice pénale. Ainsi, sur son site internet, l'IPJ fait vivre la rubrique des décryptages en l'alimentant régulièrement de nombreuses contributions.

La légitime défense et la lutte contre le terrorisme – 7 questions à M^e Thibault de Montbrial

M^e Thibault de Montbrial, avocat au barreau de Paris et expert associé à l'IPJ, expose quelques propositions simples pour lutter plus efficacement contre la menace terroriste et, plus largement, explique pourquoi il serait nécessaire de modifier le droit français relatif à la légitime défense.

Manifestations de policiers : entretien avec Patrice Ribeiro

Patrice Ribeiro, commandant de police et secrétaire général du syndicat Synergie-officiers, revient pour l'Institut pour la Justice sur l'importante manifestation de policiers devant le ministère de la Justice en 2015. Il explique les raisons de la colère des policiers et dénonce notamment la complexification croissante de la procédure, qui entrave toujours plus l'action des forces de l'ordre, ainsi que les graves dysfonctionnements de la chaîne pénale.

CEDH : l'article 3 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme

La Cour de Strasbourg s'est transformée, pour la plupart des États membres du Conseil de l'Europe, en arbitre suprême de toutes les questions liées à la condition carcérale, par l'intermédiaire de l'interprétation très extensive qu'elle a donné à l'article 3. Ce décryptage s'interroge sur la pertinence de cette institution et critique cette interprétation extensive.

TRIBUNE LIBRE INSTITUT POUR LA JUSTICE

La légitime défense et la lutte contre le terrorisme
7 questions à M^e Thibault de Montbrial

M^e Thibault de Montbrial, avocat au barreau de Paris.

Résumé
M^e Thibault de Montbrial, avocat au barreau de Paris et expert associé à l'IPJ, expose quelques propositions simples pour lutter plus efficacement contre la menace terroriste et, plus largement, explique pourquoi il serait nécessaire de modifier le droit français relatif à la légitime défense.

Publié pour la Justice et une commission de citoyens associée au site de l'Institut pour la Justice. Ce document est disponible en français, en anglais et en espagnol. Il est distribué gratuitement. Toute réimpression est autorisée à condition de mentionner la source et de ne pas modifier le contenu. Contact : 01 40 39 30 30. Adresse : 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

TRIBUNE LIBRE INSTITUT POUR LA JUSTICE

Manifestations de policiers : entretien avec Patrice Ribeiro

Patrice Ribeiro, secrétaire général du syndicat de policiers Synergie Officiers.

Résumé
Patrice Ribeiro, commandant de police et secrétaire général du syndicat Synergie-officiers, revient pour l'Institut pour la Justice sur l'importante manifestation de policiers devant le ministère de la Justice en 2015. Il explique les raisons de la colère des policiers et dénonce notamment la complexification croissante de la procédure, qui entrave toujours plus l'action des forces de l'ordre, ainsi que les graves dysfonctionnements de la chaîne pénale.

Publié pour la Justice et une commission de citoyens associée au site de l'Institut pour la Justice. Ce document est disponible en français, en anglais et en espagnol. Il est distribué gratuitement. Toute réimpression est autorisée à condition de mentionner la source et de ne pas modifier le contenu. Contact : 01 40 39 30 30. Adresse : 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

TRIBUNE LIBRE INSTITUT POUR LA JUSTICE

L'article 3 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme : de l'interdiction des traitements inhumains et dégradants à l'interdiction du châtiment ?

Laurent Lemasson

Laurent Lemasson, Docteur en Droit Public et Science Politique, responsable des publications de l'Institut pour la Justice.

Résumé
L'article 3 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) qui interdit que « personne ne soit soumise à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants » est peut-être devenu la pierre de touche de la justice pénale des États signataires à la Convention. De ce fait la Cour de Strasbourg s'est transformée, pour la plupart des États membres du Conseil de l'Europe, en arbitre suprême de toutes les questions liées à la condition carcérale, par l'intermédiaire de l'interprétation très extensive qu'elle a donné à l'article 3. Ce décryptage s'interroge sur la pertinence de cette institution et critique cette interprétation extensive.

Publié pour la Justice et une commission de citoyens associée au site de l'Institut pour la Justice. Ce document est disponible en français, en anglais et en espagnol. Il est distribué gratuitement. Toute réimpression est autorisée à condition de mentionner la source et de ne pas modifier le contenu. Contact : 01 40 39 30 30. Adresse : 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

...Décryptages

Notes



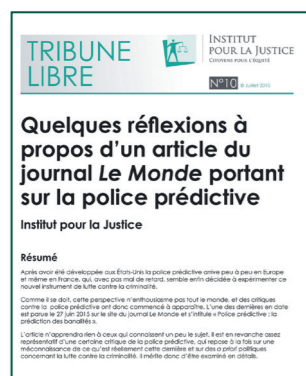
La justice des mineurs est « malade de son idéologie »

Frédéric Carteron, magistrat et ancien juge des enfants, livre une analyse sans concession du fonctionnement actuel de la justice des mineurs en France.

Il explique que celle-ci est trop souvent gangrenée par une idéologie qui postule que la personne commettant des infractions n'est pas délinquante, mais

victime de la société. À contre-courant de cette pensée dominante, il plaide pour plus de rapidité et de fermeté dans la réponse pénale apportée à la délinquance des mineurs, ainsi que pour le développement de dispositifs permettant de proposer une aide juridique et psychologique aux mineurs victimes.

Frédéric Carteron, ancien juge des enfants, lors du colloque de l'Institut pour la Justice en décembre.



Police prédictive : quelques réflexions à propos d'un article du journal *Le Monde*

Après avoir été développée aux États-Unis, la police prédictive arrive peu à peu en Europe et même en France, bien peu en pointe dans ce domaine, mais qui semble enfin décidée à expérimenter ce nouvel instrument de lutte contre la criminalité. Ce décryptage apporte une réponse à un article critique du *Monde* sur le sujet et s'interroge sur les moyens d'utiliser ce nouvel outil au mieux.

Délais raisonnables et décisions déraisonnables – Retour sur les libérations récentes de deux meurtriers

Les remises en liberté très médiatisées et incomprises dans l'opinion de Rajeswaran Paskaran et de Manuela Gonzalez, deux personnes condamnées pour meurtre en première instance, doivent nous conduire à nous interroger sur l'interprétation et l'application faites aujourd'hui par les juridictions françaises de la notion de « délai raisonnable ».

CEDH : la Grande-Bretagne, un exemple à suivre ?

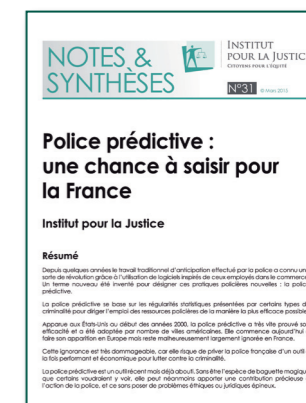
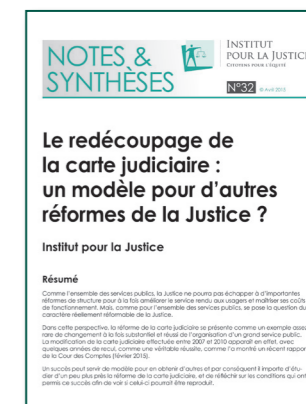
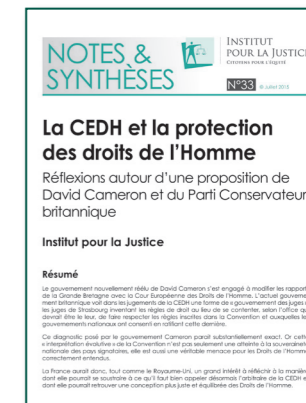
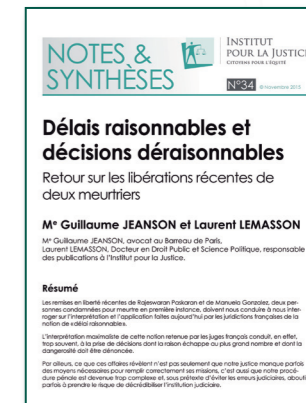
Le gouvernement réélu de David Cameron s'est engagé à modifier les rapports de la Grande-Bretagne avec la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Il voit dans les jugements de la CEDH une forme de « gouvernement des juges ». La France aurait-elle, tout comme le Royaume-Uni, intérêt à réfléchir à la manière dont elle pourrait se soustraire à ce que l'on pourrait appeler l'arbitraire de la CEDH ?

Le redécoupage de la carte judiciaire : un modèle pour d'autres réformes de la justice ?

La réforme de la carte judiciaire se présente comme un exemple assez rare de changement à la fois substantiel et réussi de l'organisation d'un grand service public. La modification de la carte judiciaire effectuée entre 2007 et 2010 apparaît en effet, avec quelques années de recul, comme une véritable réussite, comme l'a souligné un rapport de la Cour des Comptes. Un succès qui pourrait servir de modèle pour en obtenir d'autres en matière judiciaire ?

Police prédictive : une chance à saisir pour la France

Depuis quelques années, le travail traditionnel d'anticipation effectué par la police a connu une sorte de révolution grâce à l'utilisation de logiciels inspirés de ceux employés dans le commerce. Un terme nouveau a été inventé pour désigner ces pratiques policières nouvelles : la police prédictive. Sans être une baguette magique que certains voudraient y voir, elle peut néanmoins apporter une contribution précieuse à l'action de la police, et ce sans poser de problèmes éthiques ou juridiques épineux.



Axelle Theillier, présidente, et Alexandre Ciuglaris, délégué général, vont apporter à l'Hôtel Matignon les pétitions des 86 000 Français qui refusent les remises de peines automatiques.

Nos pétitions



Les permanents de l'Institut pour la Justice vont déposer des courriers aux députés à l'Assemblée nationale.

Plus de 86 000 personnes disent : stop aux remises de peine automatiques !

Le 9 janvier 2015, Amedy Coulibaly attaquait l'Hyper Cacher de Vincennes. Quatre personnes sont abattues sauvagement par le terroriste. L'Institut pour la Justice a décidé d'ouvrir une nouvelle page de son histoire en mars 2015 en combattant ouvertement l'attribution automatique des crédits de réduction de peines. En effet, Amedy Coulibaly aurait dû être en prison au moment de ses actions terroristes en raison de ces précédentes condamnations. Cela se confirmera lors des attentats du 13 novembre, dont l'organisateur aurait dû être lui aussi en prison. Les Français se sont mobilisés en masse, avec près de 86 117 signatures.

L'Institut pour la Justice a par ailleurs commandé un sondage sur ce sujet, montrant l'adhésion unanime des Français à cette proposition.

Légitime défense : il faut changer la loi

Au mois de mai, l'association met en avant le témoignage de Pascal Rauber, gérant d'un magasin de cycles, cambriolé 54 fois en 20 ans. L'Institut pour la Justice met en place une grande pétition nationale pour que la légitime défense bénéficie *a priori* aux citoyens. Des élus ont remarqué la pétition - et l'association marque des points dans un combat de long terme.

Vol de domicile : vers la fin des squats « légaux »

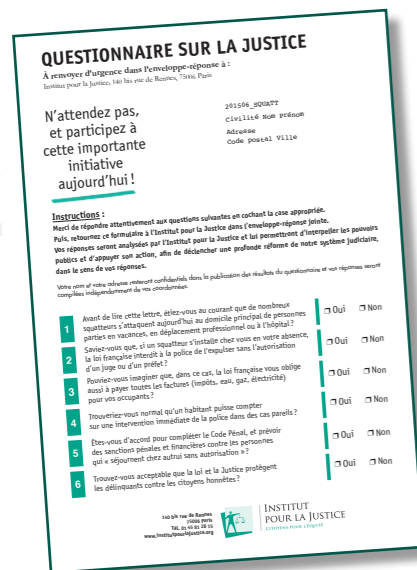
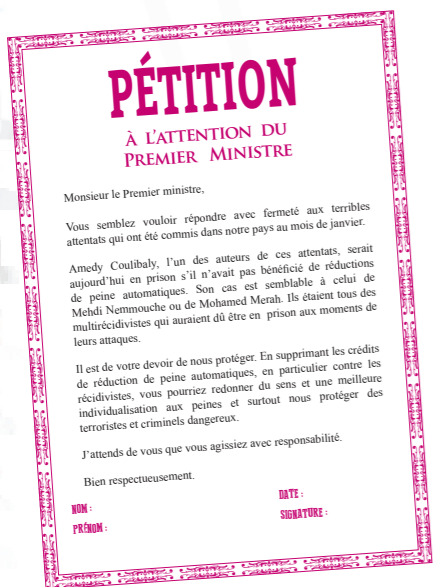
En juin, un scandale retentit en France. Maryvonne Thamin, 83 ans, voit son domicile squatté par des militants d'extrême-gauche. L'Institut pour la Justice a décidé d'agir en éditant une pétition nationale qui eut un grand succès. En effet, les élus ont fait voter une loi pour mettre un terme à l'impunité des squateurs. Il était nécessaire de signaler un squat dans les 48 heures - la nouvelle loi laisse une semaine aux victimes pour agir. C'est une étape décisive dans un combat amorcé depuis 2010 par l'IPJ, et qui montre à la fois la détermination et la ténacité de l'association.

Justice des mineurs : quid des tribunaux correctionnels pour mineurs récidivistes ?

Dans les quartiers sensibles, les « grands frères » ou mafieux ont bien compris le système. Ils envoient les plus jeunes commettre les méfaits. En effet, ils risquent beaucoup moins que les adultes. Christiane Taubira a poussé une proposition de loi visant à supprimer les tribunaux correctionnels pour mineurs récidivistes. L'Institut pour la Justice s'est mobilisé dans l'urgence. Ce travail a payé : la décision a été suspendue à ce moment-là. Néanmoins, cela reste un défi majeur pour 2016.

Pour la généralisation du travail en prison

L'Institut pour la Justice a amorcé son dernier combat de long terme de l'année : la généralisation du travail en prison pour lutter contre l'oisiveté, mère de tous les vices, en prison. Malgré un envoi dans une période difficile - les fêtes de fin d'année - le sujet a su mobiliser des dizaines de milliers de personnes, qui se sont empressées de demander le travail comme outil de réinsertion en prison.



Axelle Theillier, présidente de l'Institut pour la Justice, rassemble les 86 000 pétitions reçues.

Communication

Infographies

Le bilan de Christiane Taubira

L'Institut pour la Justice a décidé de lancer, en 2015, une nouvelle forme de communication à destination du grand public : les infographies. L'Institut pour la Justice a ainsi pu mettre en lumière et en image le bilan de l'action de Christiane Taubira, sous forme de chiffres clefs, après trois années passées à la tête du ministère de la Justice, ainsi qu'un état de la justice des mineurs.

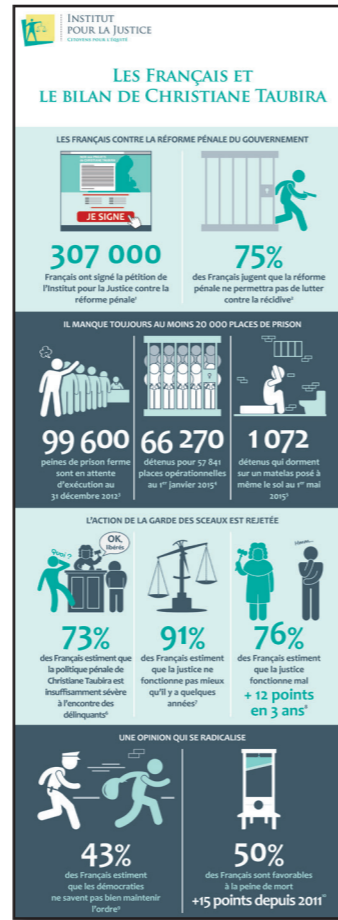
Réseaux sociaux



La page Facebook de l'association regroupe les actions de l'IPJ, invite à la signature de pétitions et met en évidence les actualités qui traduisent les dysfonctionnements de la justice que l'association dénonce.

En 2015, l'IPJ a vu le nombre de personnes qui soutiennent et relaient les informations, augmenter de 67% par rapport à l'année précédente. 17 902 nouvelles personnes suivent l'actualité de l'Institut pour la Justice. Aujourd'hui, plus de 15 000 personnes suivent quotidiennement nos actions et interagissent.

Les infographies permettent de dévoiler des chiffres et des faits de façon pédagogique.



La revue de presse de l'Institut pour la Justice compte des milliers de lecteurs chaque jour sur Facebook.



Twitter

...Réseaux sociaux

Véritable source d'informations et de débats pour les élus et les journalistes, le réseau Twitter occupe une place à part dans l'activité de l'association qui diffuse ses communiqués, fait connaître ses actions et réactions par ce canal direct.

En 2015, l'association a augmenté de 18% le nombre de ses « followers », c'est-à-dire abonnés à ses activités, soit près de 1 000 personnes gagnées en un an. Plus de 3 300 personnes suivent l'IPJ quotidiennement.



L'association relaie sur Twitter ses actions et ses publications.





Presse écrite

L'Institut pour la Justice est régulièrement cité dans la presse nationale et régionale.



Valeurs d'avenir

Politique Où est passée l'insécurité ?



Depuis le lendemain des élections, on se félicite de la victoire de Nicolas Sarkozy...

Quand va-t-on enfin parler de l'insécurité et des moyens de lutter réellement contre elle grâce à une politique pénale efficace ?

Après ces 1251 jours passés au sein du ministère de la Justice, c'est peu dire que Christiane Taubira affiche un bilan médiocre et controversé.

Le plus étonnant est peut-être que ce dispositif était alors présenté comme destiné à "lutter contre la récidive" alors que, concomitamment, étaient méthodiquement abrogés toutes les stratégies visant justement à endiguer cette même récidive...

La seconde des causes pourrait bien être la méthode. Sous des dehors libéraux et humanistes, la recherche affichée du consensus n'aura pas su marquer longtemps une réalité bien différente...

Première cause : l'idéologie. Avec Christiane Taubira, chantre de la culture de l'excuse et fervent disciple de l'école de la défense sociale nouvelle...

Ouf, elle est partie ! Hausse de la délinquance, dogmatisme, sectarisme : tel est l'accablant bilan de Christiane Taubira. POINT DE VUE

Incompétence et laxisme

Par Guillaume Jeanson et Alexandre Giugliaris

Après ces 1251 jours passés au sein du ministère de la Justice, c'est peu dire que Christiane Taubira affiche un bilan médiocre et controversé.



Guillaume Jeanson, avocat au barreau de Paris

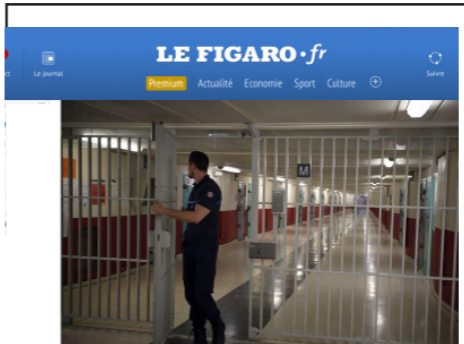


Alexandre Giugliaris, délégué général de l'Institut pour la Justice

ment le Syndicat de la magistrature, celui du scandaleux "mur des cons" bénéficie d'une écoute aussi bienveillante de la part d'un garde des Sceaux. C'est dès lors sans surprise que la prison devait être vouée, sans nuances, aux géométries. La réforme pénale, véritable pierre angulaire de son action, allait d'ailleurs s'y employer avec un objectif clair : réduire les flux entrant en prison, avec la "contrainte pénale"...

La seconde des causes pourrait bien être la méthode. Sous des dehors libéraux et humanistes, la recherche affichée du consensus n'aura pas su marquer longtemps une réalité bien différente...

Première cause : l'idéologie. Avec Christiane Taubira, chantre de la culture de l'excuse et fervent disciple de l'école de la défense sociale nouvelle...



La droite veut construire 20.000 places de prison

L'opposition se saisit du problème de sous-équipement carcéral, pour un budget de 3 milliards d'euros.

«Nos prisons sont pleines, mais vides de sens», déclarait Christiane Taubira en septembre 2012. Consciente de la surpopulation carcérale, la garde des Sceaux lançait une série de mesures visant à dépeupler les prisons: suppression des peines planchers, individualisation des peines, contrainte pénale...

«La gauche pense qu'il faut adapter la politique pénale au parc immobilier, nous pensons l'inverse», résume Georges Fenech, député LR et secrétaire général à la Justice. «Il n'y a pas de surpopulation carcérale, car nous n'incarcérons pas plus que dans d'autres pays, mais il y a un sous-équipement».

Les Républicains veulent remettre sur la table le plan ambitieux lancé par Nicolas Sarkozy à la fin de son quinquennat qui prévoyait la construction de 24.000 places à l'horizon 2017, mais qui a été gelé.

Magistrature, une partie de la gauche judiciaire qui contrôlent actuellement la Justice.

«Dire que la prison est l'école du crime est la tarte à la crème de l'idéologie anti-carcérale» Alexandre Giugliaris, délégué général de l'Institut pour la Justice

Continuant des places de prison, Les Républicains souhaitent faire de l'éducation des peines une priorité de la justice.



La réforme Taubira entraîne une baisse du nombre de détenus

Au 1er avril 2015, la population carcérale en France a baissé de 3% sur un an, passant de 68 859 à 66 761 détenus, tandis que les chiffres de la délinquance violentent progressent.

Depuis son arrivée à la Charbonnière, Christiane Taubira a vu la baisse de la population carcérale passer de 68 859 à 66 761 détenus, soit une diminution de 3% sur un an.

L'OBS

Avocats, PMA, réforme pénale... Taubira la résistante



Après une semaine de grève des avocats, la ministre de la Justice recule sur la mesure qui avait mis le feu aux poudres. Mais il ne faut pas s'y tromper, Christiane Taubira n'est pas femme à renoncer. La preuve avec trois dossiers emblématiques.

1. Les avocats

La nécessité et l'urgence d'une réforme de l'aide juridictionnelle restent prioritaires.

La garde des Sceaux a donné des gages aux avocats en colère ce mercredi après-midi 21 octobre. Elle annonce le retrait de la disposition la plus controversée qui consistait à financer l'augmentation du budget de l'aide juridictionnelle par un prélèvement sur les intérêts de fonds placés dans des caisses (Carpa) gérées par les avocats.

Cependant, il ne faut pas s'y tromper : Christiane Taubira reste déterminée à mener à bien cette réforme, refusant d'écouter les Cassandres qui prétendent que tous les gardes des Sceaux successifs se sont cassés les dents sur ce dossier, qui figure parmi les serpents de mer les plus venimeux de la place Vendôme. Selon elle, cette réforme est de sa responsabilité et il y va, dit-elle, de son "courage politique".

Quand sera la prochaine manœuvre ? Christiane Taubira n'a pas donné de date mais elle n'abandonne pas. Le communiqué du ministère de la Justice diffusé ce mercredi précise

Infographic titled 'La baisse du nombre de détenus s'accélère' showing statistics on prison population and crime rates, including a 3% decrease in prisoners and a 10% increase in violent crime.

Sites Internet



INSTITUT POUR LA JUSTICE
Attentats de Paris : l'FPJ réclame des éclaircissements sur les parcours des terroristes et des actions fortes de l'Etat!

15 interpellations trois mois après les émeutes de Mairans : prouve de la "formalité républicaine" vantée par Valls... ou de l'inverse ?



...Sites Internet

Police-justice, les raisons d'un divorce
CITE JUDICIAIRE

Christiane Taubira : une pratique clanique et clivante du pouvoir

La moitié des Français favorable à la peine de mort : un bilan accablant pour Taubira

Pour lutter contre la radicalisation en prison: les mesures qui s'imposent vraiment

Baisse du nombre de détenus : la conséquence de la politique pénale de Taubira

Meurtre de Chloé: répondre par des actes à l'émotion et à la colère

Ce que révèle le parcours judiciaire de Jawad Bendaoud



VIDÉO. Quand les politiques exploitent (à tort) les chiffres et statistiques sur la délinquance

Réforme Taubira : quand la volonté de désengorger les tribunaux se prend les pieds dans le tapis d'une idéologie dépassée

Télévision

L'Institut pour la Justice a été sollicité, tout au long de l'année, par différentes chaînes de télévision. Interviews, débats, témoignages ont permis à l'association, à son collectif de victimes et à ses experts de défendre une justice plus efficace, plus ferme et plus équitable à l'égard des victimes.



France 3 évoque la réunion de l'Association des Maires d'Île-de-France.



« Récidive, comment lutter ? », l'Institut pour la Justice sollicité pour l'émission *Crimes* de Jean-Luc Morandini.



Alexandre Guiglaris, invité à plusieurs reprises sur le plateau de 28 minutes d'Arte.



M^r Guillaume Jeanson, représentant de l'Institut pour la Justice parle de la place qu'il faut donner aux victimes.

Nos experts dans les médias

Les experts associés de l'Institut pour la Justice sont très nombreux à être sollicités dans différents médias. Quelques exemples tirés de 2015 :

LA LETTRE D'ACTUALITÉ DE L'IPJ

ÉDITO
Chère Madame, cher Monsieur,
L'Institut pour la Justice se réjouit de deux initiatives parlementaires qui vont clairement dans le sens des citoyens et des victimes. Tout d'abord, nous saluons l'adoption de la proposition de loi de Mme Bouchart concernant ce que l'on appelle le « vol de domicile » et qui a été médiatiquement mise en lumière par le cas de Maryvonne Thamin à Rennes. L'IPJ est d'autant plus satisfait que cette loi, qui a été promulguée par François Hollande, reprend clairement ses propositions. L'association avait engagé une bataille sur ce sujet depuis plusieurs années et voit dans cette adoption, à l'unanimité à l'Assemblée nationale, une réelle victoire.

Autre raison de se réjouir, les initiatives de Nathalie Nison en faveur de la création d'une autorité pénale indépendante destinée à financer les associations d'aide aux victimes. L'IPJ soutient cette proposition depuis plusieurs années, la encore, notamment à la suite d'un voyage d'étude au Canada, et salue cette volonté de faire aboutir cette question. L'IPJ est d'autant plus ravi à la fois que l'association n'est pas destinataire du produit de cette suramende.

Ces bonnes initiatives doivent se poursuivre et s'amplifier car les inégalités sont nombreuses dans l'opinion, notamment en matière de sécurité publique. À suivre.

Alexandre Giuglaris,
Délégué général de l'Institut pour la Justice

LE CHIFFRE
86 000
Le 23 juin, l'Institut pour la Justice s'est rendu à l'Hôtel Matignon pour déposer ses 10 000 signatures, à l'attention du Premier Ministre, demandant la suppression des crédits de réduction de peine automatiques. Cette somme mensuelle pour l'Institut CSA, les Tribunaux et les Juges. Les réductions automatiques de peine sont jugées injustes et peuvent entraver l'efficacité de la justice pénale.

LOBBYING
Entretien avec Georges Fenech
En février, l'Institut pour la Justice était auditionné à l'Assemblée nationale par la mission d'information sur la préservation pénale par Alain Tourret et Georges Fenech. Suite à la présentation de leur rapport, deux autres idées sont inspirées de celles de l'IPJ, Georges Fenech a souhaité répondre à nos questions sur le bilan de cette mission. [Pour en savoir plus.](#)

PUBLICATION
CEDEJ : la Grande-Bretagne un exemple à suivre ?
Le gouvernement néo de David Cameron s'est engagé à modifier les rapports de la Grande-Bretagne avec la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Le gouvernement voyant, dans les jugements de la CEDH, une forme de « gouvernement des juges ». Que faut-il penser de cette initiative et de la suite à lui faire ? [Pour en savoir plus.](#)

DANS LES MÉDIAS
Délinquance des mineurs : l'IPJ interrogé sur RMC
M. Stéphane Mabre, avocat au barreau de Paris et expert associé de l'Institut pour la Justice, était l'invité de l'émission Carvenement Brunet sur RMC, le 23 juin, pour débattre de la réforme de la justice des mineurs souhaitée par Christiane Taubira. [En savoir plus.](#)

Le Point
Le Point : le coût de la délinquance pour les collectivités
Jacques Bichot, économiste et expert associé de l'IPJ, a été interrogé par la magazine d'information Le Point sur le coût de la délinquance pour les collectivités locales. [En savoir plus.](#)

Me Thibault de Montbrail sur Europe 1
Me Thibault de Montbrail, avocat au barreau de Paris, expert IPJ, était l'invité d'Europe 1 pour débattre de la question du terrorisme à l'occasion de la sortie de son livre *Le Sursaut ou le chaos*. [En savoir plus.](#)

Jugés pour avoir tiré sur un policier : l'IPJ interrogé
Alexandre Giuglaris, délégué général de l'Institut pour la Justice, était interrogé le 26 juin par le site d'information Atlantico suite à l'agression très violente et filmée d'un policier par trois jeunes. [En savoir plus.](#)

AGENDA
Juillet
L'IPJ poursuit ses travaux tout l'été

À LIRE
Le bilan de Christiane Taubira
Trois ans après l'arrivée de la garde des Sceaux à la chancellerie, l'Institut pour la Justice a réalisé un bilan de l'action de Christiane Taubira et sa perception par les Français. Le constat est sévère et inquiétant pour le gouvernement car le fossé entre la justice et les citoyens, bien loin de se réduire, s'est au contraire accru du fait de lois contre-productives et d'un durcissement de l'opinion publique. [Pour en savoir plus.](#)

LA LETTRE D'ACTUALITÉ DE L'IPJ

ÉDITO
Chère Madame, cher Monsieur,
Facile à attendre que des drames surgissent pour que des mesures adéquates soient mises en place en matière de sécurité et de justice ? Malheureusement, cela semble être le cas. Si nous écrivons cela, c'est qu'il a fallu attendre les tragédies terroristes du mois de janvier pour que la prochaine loi sur le renseignement soit votée. Si certaines garanties sont encore à apporter en matière de libertés publiques, celle-ci de Bernard Cazeneuve va dans le bon sens et doit être votée. Tout comme l'aide d'indiquer la justice à communiquer les condamnations d'enseignants auprès de l'administration de l'éducation nationale. Mais il faudra aller plus loin et interdire systématiquement à une personne condamnée pour pédophilie, crime ou délit contraire aux bonnes mœurs et à la probité, d'exercer toute profession avec des enfants (ou avec des femmes selon les cas). Faudra-t-il un nouveau drame pour que cette mesure de bon sens soit votée ?

De la même manière, qu'attend-on pour construire les 20 000 à 30 000 places qui manquent dans notre pays ? Quel drame survient ? Les déportés de certains établissements pénitentiaires, le manque évident de places conduisant à la surpopulation carcérale et surtout le nécessaire de mettre à exécution les peines prononcées doivent conduire à un effort important en matière de construction de places de prison. Espérons que ce ne soit pas une nouvelle tragédie médiatique qui dicte une politique qui fait chaque jour davantage consensus entre majorité et opposition. À suivre.

Alexandre Giuglaris,
Délégué général de l'Institut pour la Justice

LE CHIFFRE
1390
Selon les données actualisées chaque mois par l'Observatoire Victor Tournier, 1 390 détenus meurent sur un territoire pour à peine de 1,7% sur un an, cette situation absolument inacceptable, confirme la nécessité de développer les 3 700 places de prison qui sont incarcérées et surtout de former et recruter plus de 20 000 agents de prison comme l'a proposé Alexandre Giuglaris, délégué général de l'Institut pour la Justice, dans son rapport au Figaro la semaine dernière. [Pour en savoir plus.](#)

LOBBYING
Colombes : 26 parlementaires interpellent Christiane Taubira
En septembre 2013, lors de l'émission Des paroles et des actes, Christiane Taubira avait été contrainte à une des portes des deux victimes d'agression et de viol à Colombes. Elle a alors commandé un rapport à ses services sur le cas de l'Institut pour la Justice demandant qu'il soit rendu public car l'absence de surveillance d'un délinquant dangereux ne peut être acceptée. 26 parlementaires ont ainsi interpellé Christiane Taubira. [Pour en savoir plus.](#)

PUBLICATION
Réforme de la carte judiciaire : un modèle à suivre ?
Selon la Cour des comptes, la réforme de la carte judiciaire se présente comme un exemple assez rare de changement à la fois substantiel et réussi de l'organisation d'un grand service public. Dans cette note, l'Institut pour la Justice cherche à savoir si ce succès peut servir de modèle pour en déduire d'autres notamment pour de prochaines réformes de structure dans le milieu judiciaire. [Pour en savoir plus.](#)

DANS LES MÉDIAS
« Où est passée l'insécurité ? » à la tribune d'Alexandre Giuglaris
Valeurs Actuelles a ouvert ses colonnes à l'Institut pour la Justice, pour une tribune consacrée à la place de l'Institut dans le débat politique et médiatique. [En savoir plus.](#)

Le coût des incivilités : les experts de l'IPJ sollicités
Le Dr. Jacques Bichot, expert de l'IPJ et auteur d'une étude sur le coût du crime et de la délinquance, répond aux questions de Nicolas-Henri sur le coût des actes de vandalisme sur les finances des collectivités. [En savoir plus.](#)

Peine de mort : débat avec l'IPJ sur Sud Radio
L'IPJ a renouvelé son opposition à l'idée de rétablir la peine de mort et en a débattu sur Sud Radio fin avril à la suite de la mort tragique de la petite Chloé. [En savoir plus.](#)

NRJ 12 : l'IPJ décrypte la récidive
Alexandre Giuglaris, délégué général de l'Institut pour la Justice était l'invité de l'émission Crimes, animée par Jean-Marc Morandini, diffusée le 6 avril sur la chaîne NRJ 12. [En savoir plus.](#)

AGENDA
7 mai
Rencontre avec la présidence du Sénat

À LIRE
Police prédictive : une chance à saisir pour la France
L'Institut pour la Justice vous invite à lire cette note sur la police prédictive. Apparue aux États-Unis au début des années 2000, la police prédictive a très vite trouvé son efficacité. Elle permet de diriger l'emploi des ressources policières de la manière la plus efficace possible. Elle commence aujourd'hui à faire son apparition en Europe mais reste malheureusement largement ignorée en France. L'IPJ s'emploie à y remédier. [Pour en savoir plus.](#)

Notre Collectif de victimes

L'Institut pour la Justice est au service des victimes pour leur apporter une écoute et un soutien moral qui trop souvent démontrent leur sentiment d'abandon et leur perte de confiance en la justice. L'association veut leur permettre de faire connaître leur témoignage en rencontrant les médias, en leur donnant la parole lors de colloques et d'auditions parlementaires et en publiant leurs récits sur son site internet. Avec son collectif de victimes, l'association entend dépasser le cas particulier de chacun, qui relève des associations de victimes pour viser l'intérêt général en proposant des actions pour endiguer les dérives de la justice pénale.



Destinée aux experts du champ pénal, aux législateurs et à l'ensemble des médias, une newsletter mensuelle d'information a été mise en place à partir du mois d'octobre 2013. Cette newsletter permet d'informer l'ensemble de ces acteurs de toutes les actions que conduit l'Institut pour la Justice. C'est également un levier de communication utile pour relayer régulièrement nos informations auprès des décideurs et relais d'opinion.

Nos experts



Jean Pradel
Professeur de droit



Jean-Claude Magendie
Ancien premier président
de la Cour d'appel de Paris



Stéphane Maître
Avocat au barreau de Paris



Maurice Cusson
Criminologue



Alexandre Barrata
Psychiatre, expert près
la Cour d'Appel de Metz



Thibault de Montbrial
Avocat au barreau de Paris



Christophe Eoche-Duval
Haut fonctionnaire



Jean-Yves Chevallier
Professeur de droit



Gilles-William Goldnadel
Avocat au barreau de Paris



Olivier Halleguen
Psychiatre



Louis Albrand
Médecin humanitaire,
criminologue



Jean-Pierre Bouchard
Psychologue et criminologue



Xavier Raufer
Criminologue



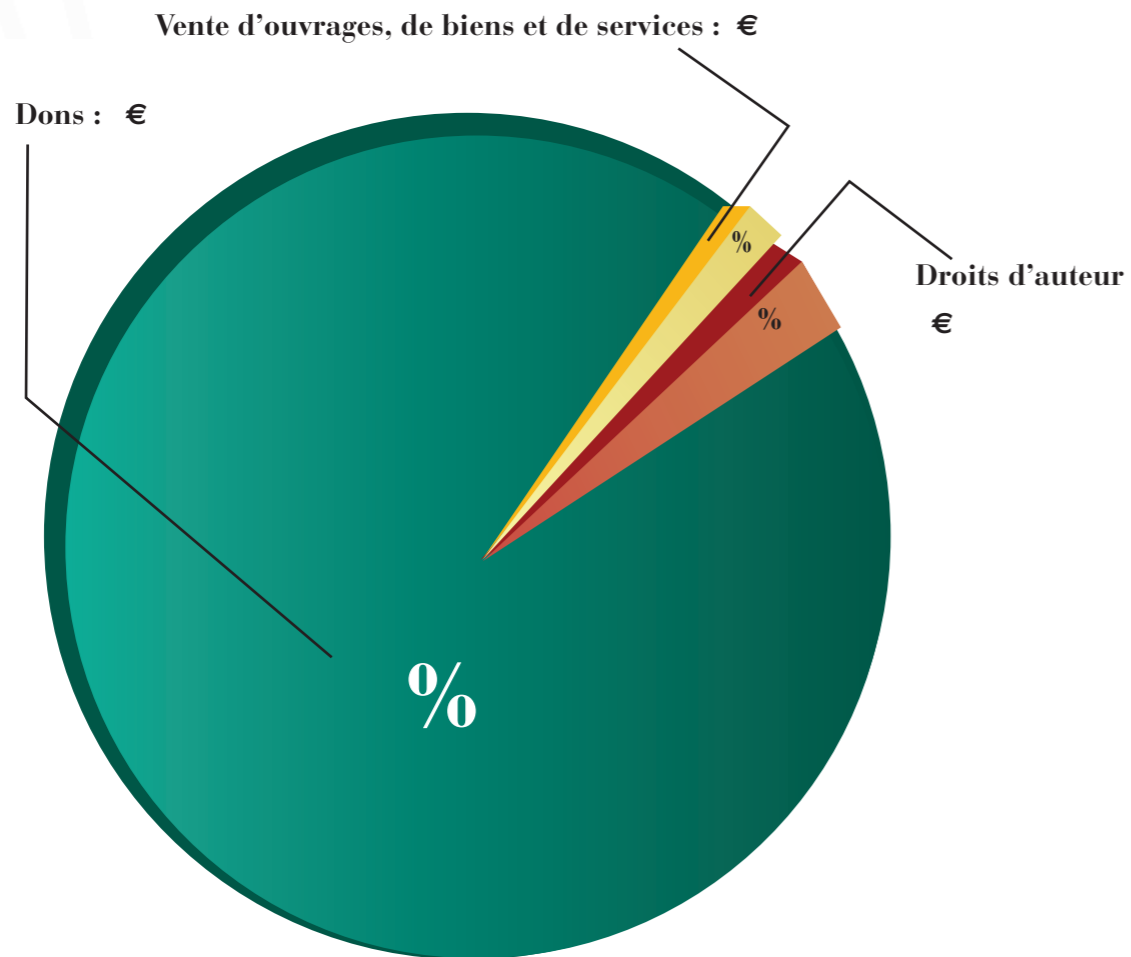
Olivier Foll
Ancien directeur
de la Police judiciaire de Paris



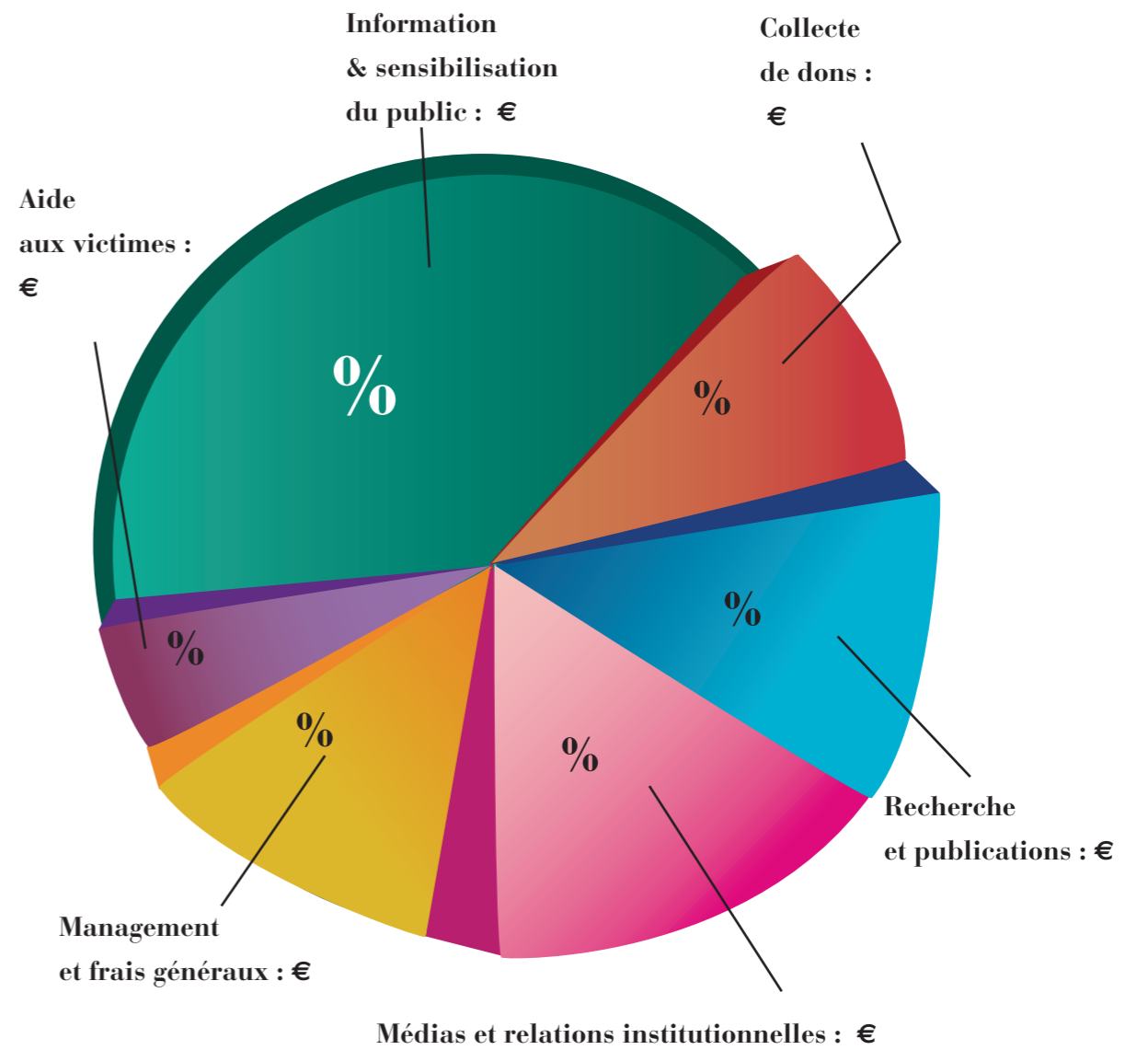
Didier Gallot
Magistrat honoraire

Bilan financier

Origine des ressources : €



Emploi des ressources : €



Analyse

L'a

Notre équipe, nous contacter

Institut pour la Justice
140 bis rue de Rennes 75006 Paris

Les permanents

Le Conseil d'administration



M^e Guillaume Jeanson
Porte parole
gj@institutpourlajustice.org



Laurence Havel
Responsable
des relations membres
info@institutpourlajustice.org
01 45 81 28 15



Axelle Theillier
Présidente



Arnaud Beck
Responsable
des relations institutionnelles
ab@institutpourlajustice.org
01 45 81 93 18 – 06 98 76 58 58



Marie-Alix Maisonabe
Responsable de la communication
mam@institutpourlajustice.org



Xavier Bébin
Secrétaire général



Laurent Lemasson
Responsable de la recherche
et des publications
ll@institutpourlajustice.org

Suivez l'Institut pour la Justice
sur Facebook 
et sur Twitter (@institutjustice) 



Jean-Baptiste Roudillon
Trésorier